



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-6-6

Séance du vendredi 12 octobre 2018

RAPPORT DE PRESENTATION ET PREMIER PLAN DE GESTION POUR LA PERIODE 2019-2029 EN VUE DE LA CREATION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE DES MASSIFS FORESTIERS DE LA HAUTE-BERS ET DU SEEWAND DE LA FORET DEPARTEMENTALE DE LA DOLLER

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au projet du budget primitif 2018 - Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-6-2 du 18 octobre 2013 relative au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, engageant la démarche de classement en Réserve Biologique Mixte (Intégrale et Dirigée) des massifs forestiers de la Haute-Bers et du Seewand de la Forêt départementale de la Doller,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 21 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport de présentation et premier plan de gestion pour la période 2019-2029 en vue de la création de la Réserve Biologique Mixte des massifs forestiers de la Haute-Bers et du Seewand de la forêt départementale de la Doller, figurant en annexe de la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la finalisation de la procédure en vue de la saisine pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature et de l'approbation par les Ministres en charge de l'Environnement et de l'Agriculture.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité